

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2014

Compte rendu Sommaire

Etaient présents : Mme Carole FAYOLLE, M. Jean-Guy GENESTE, Mme Véronique TRIBOULET, M. Jean-Louis MERCIER, M. Christian MOREAU, M. Fabrice POTHIER, M. Thierry MAROLLES, , Mme Odile VILLENEUVE Mme Bernadette KOWALEWSKI, Mme Robert NEBOUT, M. Marc SABATIER, M. Franck ROYER

Excusés : Franck BERCHEM- Sébastien L'HOSTE (pouvoir à Véronique TRIBOULET) Stéphanie BOUTROUX (pouvoir à Thierry MAROLLES)

Madame Véronique TRIBOULET été élue secrétaire de séance

Le compte-rendu de la réunion du 31 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LES MEMBRES DE LA COMMISSION N° 3

Mme Le Maire présente les décisions prises par les membres de la commission n° 3 – Vie Municipale, communication – culture au cours de la réunion du 27 Octobre dernier, savoir :

BULLETIN MUNICIPAL

Choix de l'agence « En attendant l'été » pour la conception, l'impression, et le démarchage commercial des publicités. Coût 3453.00€ H.T.

Les recettes devraient être à la hauteur de a dépenses, voir supérieures

Un page spéciale « Sapeurs-Pompiers » sera éditée par l'agence NOTA BENE : Coût : 200€ H.T.

SITE INTERNET

La création d'un site internet a été confiée à l'EURL BENOUKACI Corporation

Coût / 250.00€ H.T avec une maintenance mensuelle de 39.00€H.T.

ILLUMINATIONS DE NOEL

La société Cré-light de Blanzat a été retenue pour fournir les illuminations.

Une partie des guirlandes est acheté pour un montant de 1 515,36 T.T.C - 1 262.80 H.T (Dépenses d'Investissement)

Une autre partie louée sur une durée de 3 ans pour un coût annuel de 522.60 T.T.C

Le conseil, prend acte de ces décisions.

Délibération n°2014/12/05/001

Achat du broyeur

Le conseil décide de retenir l'option « cardan grand angle » avec l'achat du broyeur pour un montant de 633,00€ H.T.

Délibération n°2014/12/05/002

Convention de Mise à disposition de Personnel avec la commune de Seuillet

AJOURNEE

Délibération n°2014/12/05/003

Entretien de chemins avec les Communes de Seuillet et St Félix

AJOURNEE

Délibération n°2014/12/05/004

Décisions Modificatives

Le conseil entérine la décision modificative suivante pour régulariser le compte 6554

Section de Fonctionnement :

Dépenses	6554 Participations aux organismes de regroupement	
	Sivom Val d'Allier	+ 6.00
	65738 Contributions autres organismes	- 6.00

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15

Et ont signé les membres présents